

CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 5 FEVRIER 2018 - 20H30

Présents : Mrs Jérôme FELIX, Olivier BRUN, Philippe BRUN, Laurent DROUET, Vincent BERTRAND, Mme Sylvie MAURIN

Absents Excusés : Jennifer MOURRE, Stéphane CLOSSE, Philippe MARTIN

Le Maire remercie les présents et ouvre la séance.

Il précise qu'il y a lieu de rajouter à l'ordre du jour 3 délibérations non indiquées dans la convocation, à savoir : Autorisation de paiement de factures d'investissement avant le vote du budget 2018, reversement au SIVOS du fonds de soutien de l'Etat à l'organisation des activités TAPS et cadeau départ retraite agent. Les Conseillers approuvent.

Ordre du Jour :

- Délibération / Acquisitions terrains vieux village et rédaction actes
- Délibération / Création impasse Devès et acquisition terrains
- Délibération / Avenant marché PLU pour changement situation administrative d'un co-traitant
- Délibération / Captage Eau Gournier - Procédure Enquête Publique
- Questions diverses

01 - Délibération / Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant vote budget : Le Maire explique que l'article L 1612-1 du code des collectivités territoriales permet d'autoriser le mandatement du quart des crédits d'investissement inscrits au budget précédent avant le vote du nouveau budget. Il propose d'utiliser cette procédure pour permettre le paiement de factures en attente. Les conseillers approuvent à l'unanimité.

02 - Délibération / Reversement au SIVOS du Fonds de soutien de l'Etat pour Organisation des TAPS : Le Maire rappelle que le fonds de soutien de l'Etat pour l'organisation des rythmes scolaires (TAPS) est versé aux communes qui disposent des écoles. Il précise que c'est le SIVOS qui prend en charge l'organisation des rythmes scolaires et qu'il y a donc lieu de reverser les fonds reçus au SIVOS. Les Conseillers approuvent à l'unanimité.

03 - Délibération / Cadeau départ retrait agent : le Maire informe les conseillers du départ en retraite au 31 mars 2018 de Francine MARCOU agent d'entretien. Pour tous les services rendus depuis de nombreuses années à la commune, le maire propose de lui offrir un cadeau de départ. Les Conseillers approuvent à l'unanimité.

1 - Délibération / Acquisitions terrains vieux village et rédaction actes : Le Maire informe les conseillers qu'un propriétaire lui a signifié son intention de céder gratuitement à la commune une parcelle du vieux village et une parcelle de voirie sur le chemin de Reillane le Haut. Ces terrains permettront, pour le premier d'envisager l'installation du moulin sur le site du vieux village, pour le deuxième de continuer la régularisation de la voirie communale. Les conseillers approuvent à l'unanimité, acceptent le devis de rédaction de l'acte administratif, et autorisent le maire à signer tous les documents nécessaire à cette acquisition.

2 - Délibération / Création impasse Devès et acquisition terrains : Le Maire informe les conseillers que le propriétaire du terrain qui constitue l'impasse du Devès est également prêt à céder gratuitement l'emprise de la voie. Le Maire propose donc d'acquérir le terrain déterminé par le géomètre et nécessaire à la création de ce chemin. Les conseillers approuvent à l'unanimité, acceptent le devis de rédaction de l'acte administratif et autorisent le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

3 - Délibération / Avenant Marché PLU pour changement situation administrative d'un co-traitant : Le Maire informe les Conseillers que le bureau Eco-Stratégie co-traitant du marché d'élaboration du PLU a changé de situation administrative (siège social, siret....) et qu'il y a lieu pour cela d'établir un avenant au marché. Le Maire précise que cette modification n'a pas d'incidence sur le montant du marché. Les Conseillers approuvent à l'unanimité et autorisent le Maire à signer l'avenant.

4 - Captage Eau Gournier - Procédure Enquête Publique : Le bureau d'étude a terminé l'élaboration du dossier d'enquête publique pour la mise en conformité administrative du captage de Gournier et il convient de délibérer pour lancer la procédure d'enquête. Les conseillers approuvent le dossier préparé et, à l'unanimité, demandent au Préfet de procéder à l'ouverture de l'enquête publique.

5 - Questions diverses :

La Communauté de Communes fait une enquête sur les besoins de mutualisation à destination des communes. La commune est surtout intéressée par la mutualisation des formations des agents, les groupements de commandes, la mutualisation de certains matériels peu utilisés et l'ingénierie ponctuelle.

Accessibilité des bâtiments publics : La loi impose la tenue d'un registre d'accessibilité pour chaque ERP. Le devis présenté par NL Prestations pour établir ces documents est accepté pour la somme de 453€ HT. Un devis pour un nouveau dossier d'accessibilité de travaux à réaliser dans les locaux de l'ensemble sportif est également accepté pour la somme de 580€ HT

Permanence d'une couturière : à compter du 19 février, une couturière sera présente le lundi de 10 h à 12 heures en mairie (salle du Conseil) pour tout travaux de couture.

Club de Foot : l'Association organise le 26 mai une fête à l'occasion de ses 40 ans d'existence. Une aide est sollicitée auprès de la commune qui accorde une subvention de principe de 500€ à valider lors du vote du budget 2018

Bus santé : le vendredi 1^{er} juin 2018 la commune recevra la visite du bus santé Drôme Ardèche dont l'objectif principal est de faciliter l'accès au dépistage de la rétinopathie diabétique

Il est décidé de faire procéder à la taille des platanes de la place courant 2018.

Une rencontre a eu lieu en mairie le 31 janvier avec le CAUE missionné par la CCBDP pour faire, dans chaque commune adhérente, le point sur les zones artisanales et l'économie en général.

L'organisme EPORA, également missionné par la Communauté de Communes, est venu en mairie apporter les précisions attendues par la municipalité pour la suite à donner à l'étude faite en 2017 sur les sites de gisements fonciers retenus dans la commune.

La séance est levée à 23 heures